

*États financiers trimestriels de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU  
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Trimestre terminé le 31 décembre 1999*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT  
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

**État des résultats**

**31 décembre 1999**

**(non vérifié)**

	Trimestre terminé le 31 décembre 1999	Trimestre terminé le 31 décembre 1998	Neuf mois terminés le 31 décembre 1999
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Revenu de placement	230,357,991 \$	-	225,904,216 \$
Frais de placement	(130,024)	-	(252,128)
	<b>230,227,967</b>	<b>-</b>	<b>225,652,088</b>
<b>ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES</b>			
Salaires et autres charges d'exploitation	452,079	86,963	971,608
Honoraires et frais de consultation	287,079	184,342	874,215
Frais relatifs aux administrateurs	91,289	94,283	301,997
	<b>830,447</b>	<b>365,588</b>	<b>2,147,820</b>
Recouvrement des frais de démarrage (note 3)		(365,588)	-
<b>BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>229,397,520 \$</b>	<b>-</b>	<b>223,504,268 \$</b>

**État de l'évolution de l'actif net**

**31 décembre 1999**

**(non vérifié)**

	Trimestre terminé le 31 décembre 1999	Trimestre terminé le 31 décembre 1998	Neuf mois terminés le 31 décembre 1999
<b>ACTIF NET AU DÉBUT</b>	<b>819,940,210 \$</b>	<b>-</b>	<b>12,144,462 \$</b>
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>			
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 4)	663,232,000	-	1,476,921,000
Bénéfice net provenant de l'exploitation	229,397,520	-	223,504,268
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE</b>	<b>892,629,520</b>	<b>-</b>	<b>1,700,425,268</b>
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	<b>1,712,569,730 \$</b>	<b>-</b>	<b>1,712,569,730 \$</b>

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT  
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

**État du portefeuille de placements**

31 décembre 1999

(non vérifié)

	Juste valeur		Coût		% du portefeuille (au coût)
<b>ACTIONS CANADIENNES</b>					
(géré par Capital Quantitatif TD)					
Emerald Canadian Equity Funds - 33 370 009 parts (investissement visant à reproduire essentiellement le rendement de l'indice composé de la Bourse de Toronto)	826,050,068	\$	686,975,729	\$	
Actions canadiennes (investissement en titres visant à reproduire essentiellement le rendement de l'indice composé de la Bourse de Toronto)	574,162,524		520,567,386		
	<b>1,400,212,592</b>		<b>1,207,543,115</b>		<b>81 %</b>
<b>ACTIONS ÉTRANGÈRES</b>					
(géré par Barclays Global Investors)					
Barclays Global Investors Canada Limited US Equity Index Fund (Canada) - 13 153 498 parts	155,079,854		144,831,297		
EAFE Equity Index Fund B - 2 571 804 parts  (investissement visant à reproduire essentiellement le rendement de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International ex-Canada)	155,538,212		136,720,309		
Total des actions étrangères	310,618,066		281,551,606		19 %
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>1,710,830,658</b>	<b>\$</b>	<b>1,489,094,721</b>	<b>\$</b>	<b>100 %</b>

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

31 décembre 1999

(non vérifié)

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Les actions de l'Office d'investissement sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

Il incombe à l'Office d'investissement de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du Régime de pensions du Canada au mieux des intérêts des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la *Loi*. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de perte quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (RPC) et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'Office d'investissement a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> octobre 1998 et la fin de son exercice a été fixée au 31 mars.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement en tant qu'entité distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie des actifs (comme il est décrit à la note 2) et aucun passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et des règlements s'y rattachant.

### *Évaluation des placements*

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement ainsi que le cours des titres sous-jacents représentent la juste valeur des placements.

## 2. PLACEMENTS

L'Office d'investissement a préparé un énoncé provisoire des politiques, des normes et des procédures en matière de placement (l'« Énoncé ») qui décrit comment les actifs doivent être investis. Pour déterminer la composition des actifs, l'Office d'investissement doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement. Au 31 décembre 1999, ces actifs totalisaient environ 30,3 milliards de dollars (au coût) et étaient composés de titres d'État. Par conséquent, et conformément à l'Énoncé, la totalité des placements de l'Office d'investissement sont en actions, avec environ 80 % des placements en actions canadiennes et le reste en actions étrangères.

# **L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

## **Notes complémentaires**

**31 décembre 1999**

**(non vérifié)**

---

### **2. PLACEMENTS (suite)**

Les règlements de la *Loi* stipulent que les actions canadiennes de l'Office d'investissement doivent reproduire essentiellement la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. L'indice composé de la Bourse de Toronto a été choisi comme indice de marché approprié pour les actions canadiennes. En vertu des conditions de l'Énoncé, les placements en actions étrangères effectués par l'Office d'investissement doivent également reproduire essentiellement de grands indices boursiers. L'indice mondial Morgan Stanley Capital International World Index ex-Canada a été choisi à cette fin. Les placements ne font pas l'objet d'opérations de couverture contre les fluctuations des devises.

### **3. CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE RPC POUR DES FRAIS DE DÉMARRAGE**

Comme le prévoit l'article 57 de la *Loi*, le RPC a affecté à l'Office d'investissement des crédits au titre des frais de démarrage au cours de l'exercice 1999. Des frais de démarrage totalisant 365 588 \$ ont été engagés au cours du trimestre terminé le 31 décembre 1998 et ont recouverts auprès du RPC.

### **4. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Au cours du trimestre, un montant total de 663 232 000 \$ (néant pour le trimestre terminé le 31 décembre 1998; 1 476 921 000 \$ pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999) a été transféré à l'Office d'investissement en vertu de l'article 111 du Régime de pensions du Canada.